

Snia-ipr



Compte rendu de la quatrième réunion de l'agenda social consacrée aux corps d'inspection « missions des IA-IPR et des IEN » - mercredi 5 juillet 2023

Direction de l'encadrement : P. Moya, V. Auber, S. Callut, M. Rousseaux; IGESR: A. Szymczak
Organisation syndicales : C. Champendal, M. Musset, P. Janvier (SNIA-IPR UNSA), J-François Gaboret, S. Collet, E. Jardon, P. Roumagnac (SI.EN UNSA); E. Nicolet, A. Castel, A. Lambertucci (SUI-FSU)

L'objectif de cette quatrième séance du GT des corps d'inspection est double : finaliser le projet de circulaire des missions pour une publication synchrone à la rentrée avec la circulaire de rentrée du ministre d'une part, et ouvrir la discussion future sur l'organisation des missions et de la gouvernance académique.

Notre intervention liminaire récapitule les conditions de déroulement de l'agenda, après un départ tardif il s'est accéléré depuis la précédente séance avec un projet plus abouti qui nous a été transmis. Nous émettons le souhait de prendre le temps nécessaire pour un travail sérieux et rigoureux de finalisation d'un texte qui, au-delà de tous les collègues, s'adressera à de nombreux agents de notre ministère, enseignants, cadres administratifs, personnels de direction, d'encadrement et recteurs. Nous proposons de faire encore les navettes nécessaires, le texte ayant suscité des échanges et débats y compris au sein de notre fédération entre les 2 OS représentatives des IEN et des IA IPR.

La question de l'organisation en service académique d'inspection (avec un chef de service) nécessite et nécessitera à l'évidence discussions et clarifications. Nous rappelons des principes généraux avant de rentrer dans le détail du texte et du choix de termes : collégialité, décanat, programme de travail académique, relation directe avec l'autorité hiérarchique, priorisation, charge individuelle et collective de travail, capacité de prospective.

Le Directeur entend cette demande même s'il souhaite synchroniser la parution de la circulaire avec la rentrée. Il mentionne les attentes des collègues, que nous représentons, en termes de clarifications. La distinction entre les volets missions et organisation en académie est rappelée.

Le travail poursuivi sur la nouvelle version, 26^{ème}, de la circulaire montre la prise en compte d'éléments supplémentaires par rapport à la précédente, dont nombre de nos propositions élaborées conjointement avec le SI.EN-UNSA.

Outre des débats de fond sur des points tels que l'accompagnement, la formation et les moyens afférents, le champ de la délégation rectorale, les diverses fonctions/missions et les liens de rattachement de catégories d'IEN, la relecture complète en séance permet d'améliorer encore le texte et d'accepter une ultime navette de relecture prochaine avant validation par les OS.

Snia-ipr



En ouverture de la seconde question, la direction propose après le débat nécessairement général du jour de tenir une série de réunions de septembre à décembre en vue de clarifier les lignes y compris juridiques et d'affiner les contours du projet. A l'issue, une expérimentation limitée à quelques académies volontaires, d'une durée d'un an, pourrait être lancée dès janvier 2024, puis une évaluation du projet en juin 2024 pour savoir s'il convient de le généraliser.

La discussion du jour rappelle nos plus grandes réserves et nos attentes d'arguments convaincants (au-delà de l'intime conviction du DE ou des impressions de l'IGESR !), ce projet de service académique d'inspection faisait partie de l'agenda social précédent, nos positions et nos propositions sont connues : l'agilité collégiale sous l'égide de doyens dotés de moyens, la contribution directe au pilotage académique via les doyens au sein de la direction académique, la réflexion prospective en dehors des priorités du moment, l'évaluation par le recteur.

Textes officiels et rapports depuis 2011 montrent régulièrement la difficulté historique de l'exercice et ses ambiguïtés* (circulaire relative à l'organisation des missions et à la gouvernance académique, décret de 2012, rapport consécutif de l'IG de 2013, 2016 et 2020).

Les discussions seront à l'évidence intenses comme le fut la séance de ce jour. Le bilan demandé sur des collègues dont le fonctionnement serait insatisfaisant est écarté. L'expérimentation, si elle avait lieu, appelle de solides garanties, un réel bilan initial devrait être établi selon des contours à définir de façon rigoureuse et objective, qui mènerait le cas échéant à une suspension totale et sans délai du projet, le directeur en convient.

La question du protocole d'évaluation des inspecteurs est ensuite posée, la lettre de mission triennale inscrite dans la circulaire de missions, le rapport annuel d'activité support auto évaluatif, contribuant à l'évaluation finale triennale avec entretien, menée par le recteur autorité directe (notre proposition depuis longtemps) fait consensus et semble faire son chemin auprès de la direction. Il s'agira également d'élaborer un référentiel d'évaluation simplement opératoire.

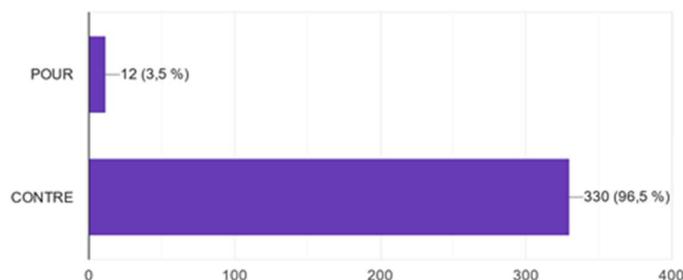
Nous sollicitons l'envoi des dates de réunions à venir et remercions nos interlocuteurs pour cet échange ouvert et franc. Le SNIA-IPR s'engage à renvoyer toutes les propositions alternatives à ce futur service doté d'un chef, qui permettront de répondre vraiment aux difficultés que nous rencontrons, sans en ajouter de nouvelles et viser non pas la mise sous tutelle d'un corps d'inspecteurs, mais la qualité du service rendu aux élèves.

Snia-ipr



Pour ou contre le service académique de l'inspection, avec un chef de service supérieur hiérarchique direct ?

342 réponses



- <https://www.education.gouv.fr/les-effets-de-la-mise-en-oeuvre-du-decret-ndeg-2012-16-du-5-janvier-2012-relatif-l-organisation-8981>
Les inspections générales ont analysé la mise en œuvre du décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique, dit "décret gouvernance". L'enquête a révélé une grande diversité dans l'application du décret d'une académie à l'autre, due aux différentes lectures possibles d'un décret non dépourvu d'ambiguïté. Certaines lignes de force se dégagent sur le positionnement de l'encadrement -Recteur, Secrétaires généraux d'académie, DASEN - et la collégialité du pilotage, sur la stabilisation juridique des dispositifs de mutualisation des services, sur le pilotage académique du premier...